

Postulat 3

Via Sicura : non à la criminalisation des automobilistes !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que Via Sicura soumet les usagers de la route à de lourdes sanctions, même en cas d’infractions légères ;
- que l’automobiliste est traité comme le pire criminel si sa vitesse dépasse de peu la limitation ;
- que Via Sicura constitue un pas de plus vers la négation de toute responsabilité personnelle des citoyennes et citoyens ;
- que Via Sicura a occasionné la mutation d’un délit en crime en matière d’excès de vitesse ;
- que le « crime » est défini au kilomètre/heure près ;
- que même des policiers, pompiers ou ambulanciers dans l’exercice de leurs obligations peuvent être considérés comme des chauffards ;
- que les juges n’ont plus de pouvoir d’appréciation en matière d’excès de vitesse ;
- que les chauffeurs professionnels risquent de perdre leur permis de conduire et leur emploi après des infractions mineures,

demande au Conseil d’Etat d’étudier, avec la collaboration éventuelle d’autres cantons susceptibles d’adhérer à une telle démarche, la mise sur pied d’un plan d’action pour intervenir auprès des autorités fédérales pour assouplir, de manière pragmatique, les dispositions prévues dans Via Sicura et de rendre un rapport.